

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1993.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur
le projet de loi de finances pour 1994, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE,

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François Poncet, président ; Philippe François, Henri Revol, Robert Laucournet, Jean Huchon, vice-présidents ; William Cherry, Francisque Collob, Jean-Paul Emin, François Gerbaud, Louis Minetti, secrétaires ; Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Hemo, Jean Besson, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catulien, Joseph Caupert, Raymond Cayrol, Gérard César, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Delavelaere, Jean Delanoue, Jean-Pierre Demerliat, Rodolphe Désiré, Michel Doublet, Pierre Dumas, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dumasut, Jean Faure, André Yocart, Aubert Garcia, Charles Gintey, Jean Grandon, Georges Gruillot, Mme Anne Heintz, MM. Rémi Herment, Bernard Hugo, Roger Humon, Pierre Lacom, Gérard Larcher, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Longlet, Félix Leytour, Maurice Lombard, René Marqué, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Gérard Miquel, Louis Moineard, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Albert Pen, Jean Papi, Daniel Percheron, Jean Peyrasitte, Alain Pluchet, Jean Pouchot, André Pourny, Henri de Raimourt, Paul Raoult, Jean-Marie Rauch, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Jean Roger, Jesselin de Rohan, Raymond Soucaret, Michel Sruplet, Fernand Tardy.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10e légis.) : 536, 540 et 543.

Sénat : 163 et 161 (annexe n° 23) (1993-1994).

Loi de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
AVANT PROPOS	5
CHAPITRE PREMIER : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1994	9
I. LES DÉPENSES ORDINAIRES	9
II. LES DÉPENSES EN CAPITAL	10
CHAPITRE II : L'ADMINISTRATION CENTRALE ET LES SERVICES EXTÉRIEURS	11
I. L'ADMINISTRATION CENTRALE	11
II. LES SERVICES DÉCONCENTRÉS	12
CHAPITRE III : LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET L'INNOVATION	13
I. L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE	14
II. L'ANVAR	15
III. EUREKA ET LES «GRANDS PROJETS»	17
A. EUREKA	17
B. LES GRANDS PROJETS INNOVANTS	19
IV. L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES	20
A. L'AGENCE NATIONALE POUR LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ENTREPRISES (ANCE)	20
B. L'AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIQUE APPLIQUÉE À L'INDUSTRIE (ADEPA)	21
C. LES «AUTRES ACTIONS» ENVIRONNEMENT COMPÉTITIVITÉ	22
D. LES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES ET LES ACTIONS RÉGIONALES	23

	<u>Pages</u>
1. Le CIRI : la technocratie au secours des «canards boiteux» ..	23
2. Les actions de restructuration «hors CIRI»	24
3. Évanouissement du FRI et effort pour les PMI	25
4. Les contrats de plan Etat-régions	26
CHAPITRE IV : NORMALISATION, QUALIFICATION, MÉTROLOGIE ET SÉCURITÉ DE L'APPAREIL PRODUCTIF	29
I. LA NORMALISATION	29
II. LA MÉTROLOGIE	30
III. L'ENVIRONNEMENT ET LES RISQUES INDUSTRIELS	32
CHAPITRE V : PRINCIPALES PERSPECTIVES SECTORIELLES POUR 1994	35
I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE	35
A. LES RÉSULTATS DE 1993 NE SERONT PAS BONS	35
B. LA SOUHAITABLE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DU COMMERCE AVEC LE JAPON	37
C. LA SITUATION DES GROUPES FRANÇAIS	38
1. Renault : de la fusion à la privatisation ?	38
2. PSA : nouvelles suppressions d'emplois	39
D. LES PERSPECTIVES CONTRASTÉES DES ÉQUIPEMENTIERS	40
1. Les ambitions de l'«automotique»	40
2. Les difficultés de l'industrie du pneumatique	40
II. SIDÉRURGIE - MÉTALLURGIE - MACHINE OUTIL	41
A. LA SIDÉRURGIE	41
B. LES CONSTRUCTIONS FERROVIAIRES	43
C. LES CONSTRUCTIONS NAVALES	45
D. LES INDUSTRIES MÉCANIQUES	47

	<u>Pages</u>
E. LA MÉTALLURGIE	50
III. L'INDUSTRIE CHIMIQUE ET PHARMACEUTIQUE : LES RISQUES ABSOLUS DE LA CONCURRENCE INTERNATIONALE	51
A. LES DERNIERS RÉSULTATS CONNUS : 1992	51
B. LES PERSPECTIVES 1993-1994	53
IV. LE TEXTILE-HABILLEMENT	54
V. L'ÉLECTRONIQUE	57
VI. L'INDUSTRIE DU BOIS ET DU MEUBLE	59
A. LE BOIS	59
B. LE MEUBLE	62
VII. LES INDUSTRIES «VERTES» : UN SECTEUR PORTEUR D'ESPOIR	63

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

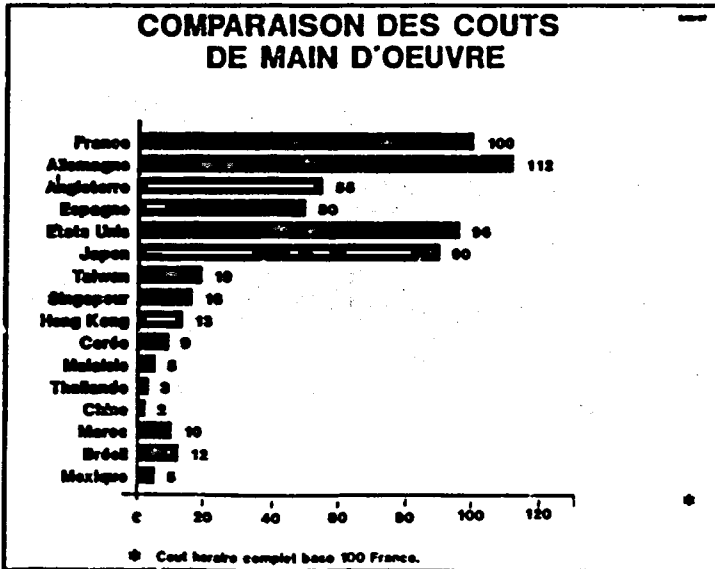
La discussion des crédits destinés à l'Industrie figurant au projet de loi de finances pour 1994 intervient au terme d'une année 1993 au cours de laquelle le climat est resté très dégradé.

Alors qu'au terme du premier semestre de 1993 la production industrielle a continué de baisser, la stabilisation n'est pas en vue au niveau européen. En France, la production industrielle a ainsi fléchi de l'ordre de 2 %.

Les chefs d'entreprises estiment, en outre, que les effectifs devraient continuer à se réduire dans l'ensemble des branches industrielles.

• **Une industrie soumise de plein fouet à la concurrence internationale : comment relever le défi des délocalisations ?**

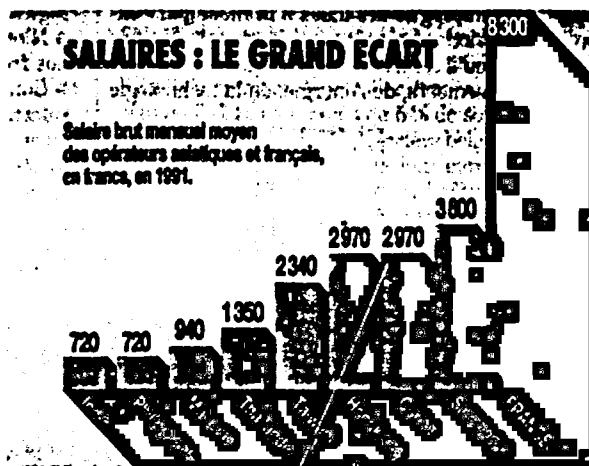
Les délocalisations industrielles se posent en termes brutaux si l'on veut bien considérer les coûts de main d'oeuvre dans divers pays tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessous pour la filière électronique.



Source : filière électronique

Dans un rapport rendu public au mois de juin 1993 (1), notre collègue M. Jean Arthuis, rapporteur général à la Commission des Finances a excellemment montré qu'aucun secteur de notre économie n'est à l'abri des délocalisations.

Grâce aux moyens de télécommunication modernes, la saisie de données peut, en particulier, désormais s'effectuer au loin. Mais on peut très vite passer de la saisie à la programmation. L'écart des salaires des opérateurs en informatique, tel que le retrace le tableau ci-dessous, est ainsi très éclairant sur le risque encouru.



(1) cf. rapport n° 337 (Sénat 1992-1993)

A titre d'exemple, un indien au niveau «ba: + 5» coûte de 800 à 1.100 francs par mois.

Pour votre Commission des Affaires économiques et du Plan, la question est de savoir comment trouver les gains de productivité qui permettraient à notre industrie de rester compétitive malgré des coûts salariaux français dont tout indique qu'il sera socialement très difficile de réduire l'écart par rapport aux nouveaux pays industriels (NPI).

Notre collègue Jean Arthuis propose d'explorer les pistes :

- d'un allègement de la fiscalité et notamment de la TVA de la taxe professionnelle et d'une amélioration des droits de douane y compris sur les flux transfrontaliers d'échanges de données,

- d'une «rebudgétisation» des prélèvements sociaux à la charge des employeurs;

- de la mise en place d'instruments européens de défense commerciale.

Mais d'autres pistes peuvent être envisagées comme l'assouplissement des horaires dans les PME-PMI.

Il y a là, sans conteste, matière à une réflexion urgente alors que nos importations en provenance des pays situés hors OCDE sont passées de 9,2 % du total de nos importations en 1984 à 13,7 % en 1992 et que l'on est en phase de renégociation du GATT.

La question est, en résumé, de savoir si la France veut conserver un appareil national de production industrielle ou si elle est résignée à ne créer des emplois qu'à partir du seul rôle de distributeur de produits fabriqués à l'étranger.

• **La rupture avec le dirigisme peut-elle être considérée comme durable ?**

Pour finir, votre Commission des Affaires économiques et du Plan accueille sans déplaisir la rupture avec le dirigisme ministériel et avec la tentation du «mécano» affichée par le nouveau Gouvernement.

La politique industrielle doit être faite par les industriels et non par le Ministère de l'Industrie et, a fortiori, par le Ministère de l'Economie.

Dans le même esprit, votre Commission des Affaires économiques et du Plan considère sans regret excessif la perspective de dénationalisation de certains grands groupes industriels.

CHAPITRE PREMIER

Présentation synthétique des crédits demandés pour 1994

Les crédits initialement inscrits au fascicule « Industrie du budget de l'Industrie et des Postes et télécommunications du projet de loi de finances pour 1994 atteignent (dépenses ordinaires + crédits de paiement) 30,38 milliards de francs.

Par rapport au budget voté de 1993, l'augmentation est apparemment considérable : 39,2 %. En réalité, cette évolution est, pour l'essentiel, liée à des reventilations de nomenclature (intégration des crédits du CNES).

A structure constante, les crédits restent stables (+ 0,9 % par rapport à 1993).

I. LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires atteignent 16,29 milliards de francs, soit un progrès de 3,19 % par rapport au budget voté de 1993.

- **Les moyens des services (Titre III)**

Les moyens des services représentent 6,233 milliards de francs. Ils croissent de 16,7 % par rapport à 1993.

- **Les interventions publiques (Titre IV)**

Quant aux interventions publiques, elles voient leurs crédits fondre de 3,69 % pour atteindre 10,06 milliards de francs.

II. LES DÉPENSES EN CAPITAL.

Les crédits de paiement de dépenses en capital demandés pour 1994 atteignent 14,08 milliards de francs. Ils augmentent ainsi, à eux seuls, de 133,5 % d'un exercice sur l'autre. Cette augmentation est due, elle aussi, à la reventilation de la nomenclature.

Les autorisations de programme atteignent, quant à elles, 15,44 milliards de francs.

● Les investissements exécutés par l'Etat (Titre V)

114,5 millions de francs sont inscrits en crédits de paiement au titre V (Investissements exécutés par l'Etat), soit un progrès de 11,9 % par rapport au budget de 1993.

Les autorisations de programme atteignent 118,4 millions de francs.

● Les subventions d'investissement accordées par l'Etat (Titre VI)

Les subventions d'investissement accordées par l'Etat bénéficient de 13,967 milliards de francs pour 1994, soit un progrès de 135 % par rapport à 1993. Cette variation atypique est due, elle aussi, pour l'essentiel, à des modifications de nomenclature.

Les autorisations de programme à ce titre reçoivent, quant à elles, 15,32 milliards de francs.

CHAPITRE II

L'administration centrale et les services extérieurs

I. L'ADMINISTRATION CENTRALE

	Francs
Titre III	1.115.415.885
Titre IV	2.420.420.000
Titre V (CP)	52.390.000
Titre VI (CP)	.
Total	3.588.225.885

Les crédits affectés à l'administration centrale pour 1994 atteignent 3,58 milliards de francs, soit une augmentation de 182,2 % par rapport à 1993 due à des reventilations de nomenclature.

La modification de la structure gouvernementale opérée en mars 1994 aboutit, en effet, à l'inscription de 371,2 millions de francs précédemment inscrits au budget des postes et télécommunications.

Enfin, 3,5 millions de francs sont transférés en provenance du budget de la recherche.

Mais l'essentiel de la modification vient de l'inscription de crédits du Titre IV en provenance des Postes et télécommunications, soit 2,05 milliards de francs.

II. LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

	Francs
Titre III	633.995.011
Titre IV	
Titre V (CP)	7.343.000
Titre VI (CP)	
Total	641.338.011

Les crédits consacrés aux services déconcentrés atteignent 641,3 millions de francs pour 1994, soit une augmentation de 2,3 % d'un exercice sur l'autre.

Au titre des mesures nouvelles sur le Titre III, il faut saluer la réduction de 9,56 millions de francs des services votés qui permet de compenser un redéploiement de 12,8 millions de francs au profit des écoles des mines.

S'agissant du titre V, 7,3 millions de francs sont, pour l'essentiel, alloués aux directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et 39.000 F -maigre pécule- pour permettre l'aménagement de locaux des services déconcentrés du ministère.

CHAPITRE III

La politique industrielle et l'innovation

	Francs
Titre III	971.485.993
Titre IV	395.744.464
Titre V (CP)	39.294.000
Titre VI (CP)	13.383.850.000
Total	14.790.374.457

Les crédits consacrés à la politique industrielle et à l'innovation atteignent (dépenses ordinaires + crédits de paiement) 14,79 milliards de francs, soit un progrès de 159 % dû, pour l'essentiel, à des modifications de nomenclature.

Cette progression est due :

- à la croissance de 1.029 % des crédits du Titre III, liée pour l'essentiel au transfert des crédits de fonctionnement du Centre national d'études spatiales précédemment inscrits sur le budget de la Recherche ;

- à celle de 156,2 % des crédits du Titre VI.

Cette croissance est, elle aussi, due, pour l'essentiel à l'inscription de 7,8 milliards de francs de crédits de paiement destinés au Centre national d'études spatiales (CNES).

I. L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE

L'École nationale supérieure de Création industrielle a été créée le 26 octobre 1984 sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle des ministères de l'Industrie et de la Culture.

Elle a été réformée par un décret du 22 janvier 1992.

Elle a pour mission d'enseigner la création industrielle sur la base de projets concrets appelés à s'inscrire dans les contraintes de gestion des entreprises. Son enseignement est conçu pour être ouvert aux courants internationaux de la création industrielle.

Elle a aussi pour mission d'assurer la formation permanente, le développement de l'offre de formation à partir des compétences et des savoir-faire de l'École en fonction des besoins et des demandes ressenties dans le domaine du design industriel par des partenaires divers et notamment les entreprises.

L'École offre, en dernier lieu, des moyens d'information et de documentation.

● L'ENSCI dispose en 1993 d'un budget de 30,5 millions de francs.

Le ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur apporte un financement de 8,4 millions de francs sur le chapitre 43-01 - Article 90 (après annulation de 335.000 F).

Les actions mises en oeuvre par l'ENSCI, conformément à ses missions, ont porté essentiellement sur les domaines suivants : formation initiale au design et contrat de partenariat industriel ; formation continue ; information, documentation, communication ; réforme de la pédagogie et mise en place d'un mastère européen multimédias.

Quatre missions de l'ENSCI devaient être développées dès le mois de septembre : contrats de partenariat avec l'industrie ; formation permanente ; réforme de la pédagogie du 2e cycle ; réflexion sur la mise en place du 3e cycle avec l'appui du comité de perfectionnement de l'École.

Les principales actions de l'Ecole au cours du 2e semestre de 1993 devaient résider dans la tenue de l'Université d'été (interactivité et multimédia en juillet) et la mise en place du Master européen en multimédia interactif d'une durée de 1 an à partir du mois de septembre.

Le budget de l'ENSCI pour 1994 sera, selon les informations fournies à votre rapporteur, *-un budget de développement des activités de l'Ecole-* dont la réorganisation est maintenant effective.

C'est le développement du partenariat avec les entreprises et la mise en place du 3e cycle qui constitueront les axes principaux de développement de l'Ecole.

II. L'ANVAR

L'Association nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) créée par la loi n° 67 7 du 3 janvier 1967 et dont le statut a été modifié par des décrets de 1979 et 1984, est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de l'autonomie financière.

Rappelons que sous l'empire de deux décrets de 1988, l'ANVAR est placée sous la tutelle conjointe des services de l'industrie et de l'aménagement du territoire et des services de la recherche et de la technologie.

L'ANVAR a pour mission de mettre en valeur les résultats des recherches scientifiques et techniques et de promouvoir l'innovation et le progrès technologique. Elle peut également gérer ou attribuer des aides financières à la recherche et à l'innovation et participer à la gestion des aides publiques accordées en ces domaines.

● L'action de l'ANVAR en 1993 s'inscrit :

- dans la poursuite de l'action en faveur de l'innovation, notamment selon ses axes prioritaires (jeunes entreprises de technologie, entreprises moyennes/grandes, secteurs traditionnels),

- dans le cadre de la réorientation des missions sur l'interface recherche-industrie impliquant un développement des soutiens directs au transfert de technologie et des participations à des structures intermédiaires de courtage et de valorisation ;

- dans le cadre du développement de l'internationalisation et du partenariat technologique européen.

Les dotations budgétaires sont de 1.127 millions de francs en AP (dont 40 millions de francs à affecter aux actions PUCE: programme d'utilisation des composants électroniques) et de 858 millions de francs en CP.

Compte tenu des reprises d'AP et des remboursements d'aides antérieures, les crédits disponibles au titre des programmes relevant de l'aide à l'innovation représentent 1.545 millions de francs en AP.

L'effectif de l'Agence atteint 362 personnes en 1993.

• L'année 1994 verra la poursuite et le développement des initiatives lancées et concrétisées par l'Agence dans le cadre de son projet d'entreprise. Cinq axes majeurs sont au centre de ces initiatives:

- le renforcement des actions relatives à l'aide à l'innovation;

- l'ouverture européenne, avec la synergie ANVARE/EUREKA et la mise en place d'un réseau européen de promotion de l'innovation;

- la mise en oeuvre des actions en faveur du transfert de technologie;

- le développement des actions de sensibilisation à l'innovation, dans le cadre du réseau de diffusion technologique, le renforcement de la présence de personnel scientifique dans les PME (aide à l'embauche de chercheurs) et la sensibilisation et la formation des jeunes à l'innovation;

- l'évaluation de la qualité des interventions de l'Agence par la mise en place d'une fonction qualité permanente.

Par ailleurs, pour renforcer son action, l'agence poursuivra la mise en oeuvre de collaborations avec différents partenaires, en particulier en conduisant des appels à propositions conjoints avec les départements ministériels.

III. EUREKA ET LES «GRANDS PROJETS»

A. EUREKA

Le ministère consacre à EUREKA 1.210 millions de francs en 1993 y compris JESSI et TVHD, ce qui représente les deux tiers du financement public français. Il y a lieu de souligner l'excellence de la participation des entreprises françaises, particulièrement présentes lors de la présidence française de l'Initiative qui a vu la labellisation de 195 nouveaux projets dont 95 avec participation française.

Deux grands programmes importants sont à signaler : TVHD et JESSI.

Le programme TVHD EU 95 entame sa troisième phase. Il est à noter que la promotion du format 16/9e fait parallèlement l'objet d'un plan d'action communautaire, et que les développements réalisés par les industriels français leur ont permis de figurer en bonne place dans l'appel d'offres de la FCC pour la fourniture d'un système de diffusion numérique.

JESSI est un programme ambitieux visant la fabrication de composants micro-électroniques, technologie diffusante stratégique et donc avec marché en forte croissance. Sur la proposition des industriels, les gouvernements européens et la CEE ont lancé une première phase de démarrage des travaux. Le ministère consacrera 358 millions de francs à JESSI en 1993. Un premier lot de résultats techniques a pu être fourni, conduisant à la mise sur le marché des premiers produits issus des développements engagés dans le programme JESSI. En particulier, les industriels participants au programme ont réalisé des EPROMS 16 Mbits, tandis que des avancées ont été obtenues dans le domaine de la technologie 0,25 micron. Par ailleurs, la technologie CMOS 0,5 microns a pu être rendue disponible pour l'ensemble des utilisateurs européens, parmi lesquels figurent de nombreuses PMI et des laboratoires. La diffusion des résultats de JESSI aux PMI fait l'objet d'un volet particulier. Il est à souligner la qualité du partenariat obtenu entre les industriels, tant dans la définition de la stratégie d'ensemble et des objectifs particuliers des sous-programmes que dans la R & D réalisée en

coopération. La signature de l'accord SGS-Thomson/Philips relatif au site de Crolles témoigne de l'exceptionnelle synergie des efforts de R & D.

Par ailleurs, le renforcement de la composante industrielle dans le troisième Programme Cadre Communautaire de Recherche Développement, en quasi doublement par rapport au précédent devrait permettre aux entreprises françaises de développer leur partenariat européen et d'avoir un meilleur accès à la recherche précompétitive. Les travaux préparatoires au quatrième programme visent à consolider cette démarche.

Rappelons, pour finir, que la XIe conférence ministérielle Eureka s'est réunie à Paris en juin 1993.

B. LES GRANDS PROJETS INNOVANTS

Ces projets, à finalité civile, doivent être de grande ampleur, novateurs, à fort enjeu stratégique ou commercial et aboutir sur le marché dans moins de cinq ans.

Cette procédure est d'abord fondée sur l'analyse des besoins du développement technologique de l'industrie française. Les avis d'un Comité de l'Innovation Industrielle créé à cet effet et qui rassemble de nombreux responsables de l'industrie ont permis d'identifier un certain nombre de thèmes prioritaires d'intervention : les matériaux avancés pour produits à hautes performances, les nouveaux produits de base pour la pharmacie, l'agro-alimentaire, la parfumerie, les cosmétiques et la détergence, les machines intelligentes et flexibles, débouchant sur le concept Usine du Futur, l'électrotechnique fiable et performante, les grands procédés industriels innovants, les transports terrestres (le véhicule automobile propre, le TGV du futur).

La dimension environnementale des projets est également considérée comme un critère supplémentaire et favorable pour leur prise en compte.

• A la fin du premier semestre 1993, 117 projets représentant plus de 4,12 milliards de francs de dépenses de recherche ont été soutenus pour un montant total d'aide de 1,22 milliard de francs.

Le coût moyen du projet est de 35 millions de francs, le montant moyen du soutien de 10,4 millions de francs et le taux moyen de l'aide de 29,5 %.

La procédure a également favorisé l'émergence de programmes à caractère coopératif ou associatif qui représentent près du tiers des soutiens publics accordés.

L'action pour les grands projets sera poursuivie et renforcée ; l'effort particulier de sensibilisation et de mobilisation sera poursuivi envers les entreprises de taille moyenne pour qu'elles participent plus encore à des grands projets innovants.

Courant 1993 devait démarrer une évaluation des résultats des premiers Grands Projets Innovants arrivant à l'échéance, afin de pouvoir estimer l'impact de ces projets au niveau de l'innovation industrielle.

C'est également, à l'intérieur de cette procédure d'aide qu'intervient le ministère dans les grands programmes interministériels (entre parenthèses la contribution globale du ministère) :

PREDIT, Programme de R & D pour l'Innovation et la Technologie dans les Transports Terrestres (650 millions de francs) ;

- BIOAVENIR (200 millions de francs, dont 35 millions de francs en 1993) ;

- Qualité et Epuration des Eaux (40,9 millions de francs, dont 10 millions de francs en 1993) ;

- IMOVAX (80 millions de francs, dont 16 millions de francs en 1993) ;

- Usine Agro-Alimentaire Ultra-Propre (4 millions de francs en 1993).

L'action pour les grands projets sera poursuivie en 1994. L'effort particulier de sensibilisation et de mobilisation sera renforcé envers les entreprises de taille moyenne pour qu'elles participent plus nombreuses à des Grands Projets Innovants.

IV. L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

A. L'AGENCE NATIONALE POUR LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ENTREPRISES (ANCE)

L'Agence Nationale pour la Création et le Développement des Nouvelles Entreprises (ANCE) a été créée en 1979 afin de promouvoir l'esprit d'entreprise et d'apporter un appui technique aux créateurs et aux repreneurs. Elle oeuvre dans les domaines de la création, du développement des nouvelles entreprises, de la transmission et de la reprise des entreprises.

● Pour accomplir ses missions, l'ANCE dispose en 1993 d'un budget de 44,264 millions de francs.

Ses recettes se répartissent entre :

- une subvention de fonctionnement de la part du ministère chargé de l'industrie de 38 millions de francs sur le chapitre 44-81, article 10, en loi de finances initiale. La subvention du ministère chargé de l'industrie fait l'objet d'une décision annuelle et quatre versements trimestriels. Pour le premier semestre de 1993, l'ANCE a reçu 19 millions de francs soit la moitié du montant global. Le troisième versement qui devait initialement s'élever à 9.500.000 Francs, a été diminué à la suite d'une annulation budgétaire, de 2.390.794 francs et s'élève donc à 7.109.206 francs ;

- des ressources propres d'un montant d'environ 6,3 millions de francs, constitués par les ventes des ouvrages, des ingénieries et des formations ;

- des recettes spécifiques à hauteur de 2,3 millions de francs alloués par la DATAR pour le financement de la mission FRADE chargée du programme universités/entreprises.

● Au cours du premier trimestre 1993, le comité directeur composé de quatre directeurs s'est adjoint quatre responsables opérationnels de programme. Ces quatre personnes ont une fonction

de direction mais pas le rang de directeur. Cette nouvelle organisation concerne deux des anciennes directions :

- celle de l'observatoire, de la recherche et du développement devenue direction technique avec une direction «observatoire» et une direction «développement, conseil et formation» ;

- celle des relations humaines avec un directeur pour la communication et un directeur pour la diffusion.

Un comité de labellisation s'est réuni en mars 1993 afin de vérifier la qualité et le respect de la charte «Chances» définissant le métier d'accueil. Le réseau compte en 1993, 690 lieux d'accueil (contre 632 en 1992) dont 104 nouveaux.

L'ANCE assure un appui technique au réseau en lui fournissant des informations, documents (tels que les fiches professionnelles, les mémofiches), et des formations à l'accueil.

B. L'AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIQUE APPLIQUÉE À L'INDUSTRIE (ADEPA)

L'ADEPA (agence nationale pour le développement de la productique appliquée à l'industrie) est une association de la loi de 1901, qui a pour objectif de favoriser l'introduction de nouvelles technologies de production dans les entreprises.

Elle est dotée d'un conseil d'administration composé de représentants de l'offre productique et des utilisateurs. L'État est représenté au sein de ce conseil par un commissaire du Gouvernement et un contrôleur d'État.

L'ADEPA exerce quatre types d'activités :

- une activité propre de conseil, d'assistance et de formation directement rémunérée par les entreprises (49 % de l'activité) ;

- la prestation d'études pour des instances régionales, nationales ou européennes (11 % de l'activité) ;

- des actions de service public pour le compte de l'État : sensibilisation des industriels à la productique, expertises, animation de plates-formes productiques en régions (24 % de l'activité) ;

- la gestion de procédures publiques.

Les recettes au premier trimestre 1993 ont accusé un retard de 9 % par rapport aux prévisions budgétaires, soit un écart de 1,65 millions de francs.

Toutefois, cette évolution s'accompagne d'une baisse proportionnelle des charges et de mesures de réduction des frais fixes ; elle n'est pas de nature à déséquilibrer le budget de l'Agence.

Pour 1994, il est proposé d'accroître légèrement à 29 millions de francs la subvention de fonctionnement de l'ADEPA (chapitre 44.81 article 30).

L'ADEPA sera appelée à renforcer son action commerciale au profit des entreprises (conseil et formation) et des instances régionales, nationales et européennes (études). La part des ressources générées par ces activités devrait dépasser 60 % du budget total en 1994.

L'action de l'ADEPA doit à terme porter principalement sur le développement de ses compétences en matière d'ingénierie productive. Cette spécialisation se traduira par l'accroissement des prestations commerciales (conseil, assistance, études, formation), et de missions techniques (expertises, actions d'accompagnement).

Loin de nuire à sa mission de promotion des nouvelles technologies auprès des petites et moyennes entreprises, cette extension lui permettra de jouer son rôle dans un cadre élargi.

En approfondissant son savoir-faire axé sur l'expertise des systèmes de production et la formation qu'ils nécessitent, l'ADEPA contribuera ainsi plus efficacement aux actions publiques qui exigent une très forte activité en recherche et développement.

C. LES «AUTRES ACTIONS» ENVIRONNEMENT COMPÉTITIVITÉ

• La loi de finances pour 1993 a attribué un montant de 47,8 millions de francs au chapitre 44-81 article 40 consacré aux «autres actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises».

Les régulations intervenues en février et mai 1993 ont réduit les ressources de ce chapitre de 3 millions de francs.

Les principales orientations retenues pour l'utilisation de ces crédits en 1993 sont les suivantes : international ; formation ; opérations régionales ; design.

• Les actions encouragées en 1994 par le ministère de l'Industrie relèveront des mêmes priorités qu'en 1993 :

- la promotion des industries françaises à l'étranger et le soutien à l'internationalisation des entreprises ;

- le soutien aux dispositifs et acteurs locaux spécifiquement orientés vers le développement des PMI ;

- la participation à quelques actions ponctuelles et ciblées dans lesquelles la présence du département apparaît constituer un levier intéressant pour la réalisation d'actions d'intérêt collectif.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan observe toutefois qu'avec 47 millions de francs inscrits au chapitre 44-81 article 40, les crédits diminuent de 17 % par rapport au budget voté de 1993.

D. LES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES ET LES ACTIONS RÉGIONALES

1. Le CIRI : la technocratie au secours des « canards boiteux »

• Au cours du 1er semestre 1993, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) a eu à délibérer sur la situation de 27 entreprises, exerçant leurs activités dans des domaines très divers (mécaniques, machines-outils, imprimerie, textile, fabrication de meubles, jouets, optiques, électronique, fonderie, etc...).

Dix dossiers d'entreprises nouveaux ont fait l'objet de délibérations, situées pour certaines dans des secteurs tout à fait stratégiques pour notre industrie.

Compte tenu de l'évolution économique dont témoigne l'augmentation du nombre de faillites d'entreprises, la montée en

charge du volume d'activités du CIRI devrait se poursuivre, tout comme devrait continuer le double mouvement annoncé depuis deux ans : retour de dossiers de grosse importance, et arrivée de dossiers d'entreprises appartenant à des secteurs jusqu'ici en bonne santé.

Pour ces raisons, la loi de finances rectificative a abondé de 100 millions de francs la dotation initiale 1993 de 100 millions de francs, et le projet de budget pour 1994 prévoit une augmentation significative des crédits CPI-CIRI (chapitre 64-96, article 20) : 220 millions de francs.

● Pour 1994, le chapitre 64-96 article 20 reçoit 145 millions de francs de crédits de paiement en loi de finances initiale soit une augmentation de 3,57 % par rapport à 1993. 220 millions d'autorisations de programme sont, en outre, ouvertes pour 1994.

Votre Commission ne peut qu'insister, une nouvelle fois, sur l'aspect relativement technocratique -qu'on pardonne le terme- et centralisé de la procédure d'examen des dossiers en un domaine où la déconcentration et la «re-localisation» du crédit et des aides devraient être, selon elle, recherchées.

2. Les actions de restructuration «hors CIRI»

● Les crédits ouverts sur la ligne «hors CIRI» en 1993 s'élèvent à 81,11 millions de francs (30 millions de francs prévus dans la loi de finances 1993, 33,99 million de francs de reports, 17 millions de francs par décret de virement en provenance des chapitres 62-92 art. 10 et 64-93 art/12 et 0,12 millions de francs de récupération d'autorisations de programmes).

Les opérations engagées ou décidées s'élèvent à 59,65 millions de francs dont :

- 15,50 millions de francs destinés à des opérations déconcentrées se rapportant à :

. la poursuite des opérations de développement de la Nouvelle-Calédonie : 3 millions de francs ;

. le redéveloppement de Belfort : 6 millions de francs ;

. un dossier relatif au développement d'entreprise :
0,5 millions de francs.

- 41,15 millions de francs affectés à diverses opérations de restructuration et de développement d'entreprises (7 dossiers).

Selon les informations fournies à votre Rapporteur, une partie des crédits disponibles sera utilisée pour compléter financièrement le plan social d'une entreprise minière.

● Pour 1994, 50 millions de francs de crédits de paiement sont inscrits au chapitre 64-96 article 10 et un montant équivalent d'autorisation de programme.

3. Évanouissement du FRI et effort pour les PMI

Le fonds de redéveloppement industriel (FRI) qui avait encore reçu (chapitre 64-96 article 30) 140 millions de francs en crédits de paiement et 250 millions de francs en autorisations de programme pour 1993 disparaît en 1994 ainsi qu'il avait été annoncé.

Le ministère a, en effet, souhaité, lors du Comité interministériel de l'aménagement du territoire du 12 juillet 1993 tenu à Mende (Lozère), clarifier et regrouper la procédure déconcentrée du FRI et les procédures contractualisées de type PPR au sein d'une nouvelle procédure, plus cohérente, en faveur des petites et moyennes industries.

Il s'agit, selon les informations fournies à votre Rapporteur, de favoriser l'élévation du niveau technologique des petites et moyennes industries. Les interventions seront particulièrement ciblées sur les zones confrontées à des problèmes de conversion et devront servir de « catalyseur » à des projets de développement. L'approche stratégique retenue, la cohérence du projet sur le plan technologique, humain, commercial et financier seront notamment des éléments déterminants de mobilisation du fonds.

Apparaissent ainsi 600 millions de francs à l'article 64-92 au titre des actions de développement industriel régional en faveur des PMI.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan ne peut accueillir qu'avec satisfaction cette mesure de clarification même si, toutes choses égales par ailleurs, les crédits ne progressent sur ce point que de 12,4 % ce qui rapporté à la réalité des besoins ressentis sur le terrain est, évidemment, peu.

L'année 1993 n'aura, en effet, pas été favorable aux PMI. Tout se conjugue pour réduire les marges : réduction des commandes ; repli des donneurs d'ordres qui rapatrient des activités pour maintenir leurs propres effectifs ; baisses massives des prix.

Certes, un plan d'encouragement à l'investissement des PME a été lancé en novembre 1992 par le Gouvernement. Certes, une enveloppe de 26 milliards de francs de prêts accordés au titre des «compte» pour le développement industriel au taux de 8,75 % est mise à disposition des PME pour 1993. Certes un crédit d'impôt en faveur des PME a été prévu par la loi de finances pour 1993 au titre de l'apprentissage.

Mais les PMI souffrent de deux maux : leur taille est insuffisante ; leur présence à l'exportation est faible.

En conséquence, leur chance de prospérer dans ce nouvel environnement réside dans la recherche des moyens leur permettant de s'adapter à cet environnement et de se renforcer.

4. Les contrats de plan État-régions

Le tableau ci-après retrace, par type d'action, la programmation financière prévue sur les 5 ans du contrat de Plan et l'état des délégations.

Actions	CPER 1989-1993 dotations prévues	AP déléguées 1989-1992	AP déléguées 1993 (prévues)
FRAC	420,20	324,16	96,04
Cadres	301,50	240,37	61,23
Collaboration Recherche Industrie	105,50	78,79	26,71
Productive OPP + PPR	474,30	397,48	76,82
Actions spécifiques	124,30	99,10	25,20
TOTAL	1.425,80	1.139,80	286,00

Au premier semestre 1993, près de 130 millions de francs (engagés + décidés) ont été mobilisés au titre des contrats de plan.

Les actions inscrites dans la nouvelle génération de contrats de plan ne seront définitivement arrêtées que fin 1993. Néanmoins, les priorités définies par le ministère de l'Industrie, sous réserve des spécificités locales, sont les suivantes : la diffusion des techniques ; l'investissement immatériel ; l'investissement matériel notamment en faveur de la restructuration.

CHAPITRE IV

Normalisation, qualification, métrologie et sécurité de l'appareil productif

I. LA NORMALISATION

Le délégué interministériel aux normes représente les pouvoirs publics. Il assure le secrétariat d'un « groupe interministériel des normes » ; il exerce les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de l'AFNOR ; la création de bureaux de normalisation est soumise à son agrément.

L'AFNOR est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 1926, et qui rassemble les pouvoirs publics, les industriels et les consommateurs. Elle coordonne et diffuse les travaux de normalisation. Depuis 1984, elle est chargée de l'élaboration du programme de normalisation, de l'homologation des normes et de l'arbitrage des conflits éventuels.

Les bureaux de normalisation, liés le plus souvent aux organismes professionnels, établissent des projets de normes.

L'AFNOR emploie environ 550 personnes (en équivalent « temps plein ») : les bureaux de normalisation environ 350 dont 105 à l'Union Technique de l'Électricité (UTE).

Il faut garder présent à l'esprit, toutefois, que les normes ne sont pas l'œuvre de ces seuls spécialistes, mais qu'elles tirent leur force du caractère collectif de leur élaboration. Plus de 20 000 experts réunis en plus de 2.500 instances de travail (comités, commissions, groupes de travail...) participent à l'élaboration des normes.

L'objectif majeur est de renforcer l'appropriation collective de la normalisation par tous ceux qu'elle concerne.

L'AFNOR a réorganisé ses structures pour y accroître la part de ses activités commerciales. Elle poursuit, d'autre part, le renforcement de ses antennes régionales, pour être mieux en mesure

d'apporter à tous ses clients les informations qui leur sont nécessaires.

L'opération "Partenariat 92", devenue "Partenaires pour l'Europe" en 1993 est poursuivie pour contribuer à élargir le champ des partenaires de la normalisation.

En matière de normalisation, priorité est accordée :

- aux projets visant à permettre en France de nouvelles participations ;
- aux initiatives des partenaires économiques qui prennent la responsabilité d'animer les comités techniques nouvellement créés au CEN et au CENELEC.

A la lumière du récent rapport de M. Alain BRUNE, député du Jura, on peut s'attendre, à l'horizon 1994, à une refonte de la loi du 10 janvier 1978 régissant la certification des produits industriels et bien d'équipement dans le sens d'un allègement des procédures administratives auxquelles sont actuellement soumis les organismes de certification.

II. LA MÉTROLOGIE

● C'est au Bureau national de métrologie qu'incombe la mission de développer et de maintenir la métrologie scientifique et industrielle.

Les objectifs pour 1994 s'inscrivent dans la nécessaire continuité des actions entreprises précédemment ; les inflexions apportées au programme des études seront fondées :

- pour la métrologie fondamentale, sur les progrès accomplis dans les laboratoires de recherches dans les possibilités d'utilisation des nouveaux procédés physiques ;
- pour la métrologie appliquée, sur l'évolution des besoins, en domaine ou en exactitude, constatée dans les entreprises et les laboratoires.

S'agissant des chaînes d'étalonnage, l'accent sera mis sur les points suivants :

- extension du système d'accréditation aux laboratoires étalonnant des matériaux de référence ;

- coopération étroite avec les utilisateurs d'étalonnage, principalement dans le cadre de l'Association française pour l'assurance de la qualité, et du Réseau national d'essais ; il est en effet nécessaire d'informer exactement à la fois les auditeurs de ces organismes et les entreprises candidates à une accréditation sur l'étalonnage, son domaine d'application et ses limites. Cette action est indispensable notamment pour les PMI qui abordent, par le biais de l'assurance de la qualité, un domaine qu'elles connaissent mal ce qui risque de conduire pour ces entreprises à des pertes de temps et des gaspillages.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan observe que les moyens consacrés à la métrologie en France sont encore très insuffisant au regard de l'évolution des besoins et de ce qu'y consacrent les pays voisins.

• S'agissant de la métrologie légale -forme moderne de l'ancien contrôle des « poids et mesures », les orientations sont les suivantes :

recours accru à des laboratoires extérieurs à l'administration pour les essais d'approbation de modèle. Dans le cadre européen de la directive 90/384/CEE, de type « nouvelle approche », applicable depuis le 1er janvier 1993 et relative aux instruments de pesage, les essais sont ainsi effectués par ces laboratoires pour la procédure « d'examen CE de type » ;

développement des systèmes d'assurance de la qualité en entreprise permettant de déléguer la vérification primitive des instruments neufs aux fabricants, chaque fois que cela est possible. Dans ce cas, la surveillance par l'administration se substitue aux contrôles unitaires et statistiques effectués précédemment ;

recours à des organismes privés, faisant l'objet d'un agrément sur la base des normes relatives à l'assurance de la qualité, pour la vérification périodique des instruments, notamment pour les instruments de pesage, les ensembles de mesurage routiers (pompes à essence) et les analyseurs de gaz d'échappement des véhicules, à compter du 1er janvier 1994 pour ces trois catégories.

Bien entendu, cette délégation doit s'accompagner d'un contrôle strict effectué par l'administration qui doit s'assurer que les différents intervenants effectuent correctement leur activité pour que la qualité du parc des instruments de mesure soit maintenue et que la

métrologie légale atteinne ses objectifs (loyauté quantitative des transactions, respect de la sécurité, protection de l'environnement).

A cette fin, les procédures de contrôle au second degré fondées sur des audits seront développées et renforcées.

III. L'ENVIRONNEMENT ET LES RISQUES INDUSTRIELS

Deux actions du ministère méritent d'être encouragées :

● La modernisation des textes

La poursuite de la modernisation des textes relatifs à l'environnement et aux risques industriels devra se poursuivre en 1994 au besoin à travers les compétences d'organismes comme l'INERIS, l'IPSN, l'IFP, les centres techniques, les écoles des mines, EDF-GDF.

Une place particulière est à faire à l'INERIS. Ancien centre de recherche des Charbonnages de France, cet organisme reçoit une subvention importante du ministère de l'industrie (24 millions de francs en 1993) en vue de poursuivre les recherches relatives à la sécurité et à l'hygiène dans les mines et les carrières. Ces travaux concernent les risques géotechniques, les risques d'explosion de grisou et de poussières ou d'incendie en galerie, les risques liés aux explosifs ou à l'utilisation de matériels électriques en atmosphère explosive, les questions relatives aux maladies professionnelles telles que la silicose, la pneumoconiose, etc.. L'INERIS apporte un soutien technique aux exploitants miniers ainsi qu'aux DRIRE. Les travaux ainsi subventionnés sont très largement utilisables pour les autres secteurs industriels et ont permis de confier à l'INERIS une mission très large dans le domaine du risque industriel, pour le compte de l'ensemble des ministères concernés. L'INERIS abrite plusieurs laboratoires officiels : explosif, bandes incombustibles, essais au feu...

● L'action des DRIRE dans les entreprises

Il faut rappeler que sur les 2.900 postes en DRIRE, 732 le sont au titre de l'inspection des installations classées (dont 110 pour les exploitations de carrière). Les DRIRE ont renforcé l'affichage de leurs actions en matière d'environnement.

Les missions des DRIRE se voient développées dans les domaines du risque industriel, des déchets et du bruit.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan encourage vivement le Ministère à développer la prise en compte de la protection de l'environnement dans les actions de développement industriel des DRIRE.

CHAPITRE V

Principales perspectives sectorielles pour 1994

I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

A. LES RÉSULTATS DE 1993 NE SERONT PAS BONS

Après plusieurs années au cours desquelles -réunification allemande aidant- quelque 13,5 millions de voitures ont été vendues chaque année en Europe, la récession a fait irruption sur ce marché d'une façon que l'on peut qualifier de brutale.

En France, les ventes de voitures neuves (991.108 unités), ont chuté, au premier semestre de 1993, de 17,8 %, par rapport à la même période de l'an dernier.

Les illusions sur un «redémarrage» du marché français au second semestre de 1993 sont faibles. Selon certains experts, les ventes pourraient fléchir de l'ordre de 14,5 % sur l'ensemble de l'année, avec 1,8 million de voitures neuves vendues.

Les immatriculations de voitures particulières en France

	Juillet			7 mois		
	1993 prov.	Pénétration %	Variation %	1993 prov.	Pénétration %	Variation %
Citroën	22.100	11,4	-15,3	112.100	11,1	-17,3
Peugeot	32.300	16,7	-20,2	188.400	18,7	-19,9
Total PSA	54.400	28,1	-17,5	300.500	29,8	-18,9
Renault	58.100	30,0	-8,1	314.100	31,2	-12,7
TOTAL FRANCE	112.500	58,1	-12,9	614.600	61,0	-15,9
Groupe VAG	16.000	8,3	-38,9	85.200	8,6	-36,3
Ford Europe	14.950	7,7	16,1	83.400	8,3	-24,1
GM Europe	13.650	7,1	-7,7	60.200	6,0	-20,2
Groupe Fiat	9.050	4,7	-66,8	54.300	5,4	-37,6
Rover	4.600	2,4	+13,0	22.600	2,2	+8,8
BMW	4.450	2,3	-7,8	14.100	1,4	-23,4
Mercedes	2.350	1,2	-27,6	11.550	1,1	-21,6
Volvo	1.150	0,6	-34,7	4.550	0,6	-40,6
Japonais	11.850	6,1	+16,5	43.600	4,3	-10,0
Autres	3.150	1,5	-	13.100	1,1	-0
TOTAL ÉTRANGERS	81.200	41,9	-14,5	392.600	39,0	-18,9
TOTAL GÉNÉRAL	193.700	100	-13,6	1.007.200	100	-17,1

Mais ce phénomène n'est pas spécifique à la France. Les ventes de véhicules neufs en Europe ont, quant à elles, fléchi de 18 % sur les sept premiers mois de 1993 par rapport à la même période de 1992.

Les immatriculations de voitures particulières en France

	Juillet			7 mois		
	1993 prov.	Pénétration %	Variation sur 92 %	1993 prov.	Pénétration %	Variation sur 92 %
Groupe VAG	143.400	15,84	- 30,12	1.169.400	16,76	-22,37
Groupe GM Europe	114.550	12,65	- 12,12	882.700	12,75	- 14,27
Groupe PSA	118.600	13,09	- 16,58	840.300	12,04	- 17,18
Groupe FIAT	103.450	11,42	- 30,28	819.550	11,75	- 23,23
Groupe Ford Europe	95.200	10,51	- 20,23	786.150	11,27	- 18,33
Renault	113.450	12,53	- 16,17	740.450	10,61	-17,48
BMW	32.600	3,6	- 24,01	230.800	3,31	- 18,15
Groupe Rover	17.700	1,96	+ 8,82	191.250	2,74	+ 10,91
Mercedes	29.600	3,27	- 11,71	193.600	2,77	- 27,06
Volvo	11.250	1,24	- 22,88	99.750	1,43	- 22,97
Japonais	102.100	11,28	- 19,01	857.200	12,29	- 12,42
Autres	23.700	2,62	- 9,27	166.400	2,38	- 6,59
TOTAL	905.600	100,00	- 20,58	6.977.550	100,00	- 17,76

Ce fléchissement a mis en difficulté des groupes aussi prestigieux que l'italien Fiat ou l'allemand Volkswagen.

B. LA SOUHAITABLE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DU COMMERCE AVEC LE JAPON

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan estime très souhaitable que le Gouvernement français agisse dans le sens d'une meilleure application de l'«arrangement» de 1991 entre la Communauté européenne et le Japon sur les importations d'automobiles de ce pays.

Cet accord ambigu, dont l'interprétation ne fait l'objet d'un consensus ni sur la clause de répartition de la croissance ou de la baisse du marché, ni sur les transplants, souffre d'une application déficiente.

Il importe donc de réagir. Une meilleure protection de nos intérêts face au Japon apparaît souhaitable au niveau

communautaire. En particulier, un accès véritable au marché japonais doit être permis à notre industrie automobile, en obtenant l'assouplissement des règles d'homologation et de certification japonaises, et en renforçant la propriété intellectuelle pour lutter contre la contrefaçon.

C. LA SITUATION DES GROUPES FRANÇAIS

I. Renault : de la fusion à la privatisation ?

● Après une année 1992 qui a permis une croissance de 14,4 % des ventes, l'année 1993, pourtant marquée par la sortie de la «Twingo» -livrée pour la première fois en mars- devrait se confirmer comme difficile.

Malgré les bonnes performances de la Clio, de la R19 et de l'Espace, un repli de 5 % en volume était attendu en 1993. A noter que «Safrane» représente 2,6 % du marché français, résultat honorable.

L'activité poids lourds reste un handicap. Elle ne représente que 13,8 % des facturations du groupe contre 20 % en 1988.

La mise en place d'une troisième équipe à l'usine de Flins -qui produit les Clio et les Twingo- permet de mieux utiliser les capacités de production de cette usine en aménageant les temps de travail.

Rappelons que sur 146.604 employés, Renault en compte 104.242 en France, soit 71,1 % du total.

● L'annonce le 6 septembre 1993 de la fusion de Renault avec Volvo - deux entreprises qui coopéraient depuis plus de vingt ans- fait du nouveau groupe le sixième au niveau européen avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 240 milliards de francs. L'Etat possèdera en direct 46,36 % de Renault-Volvo et en contrôlera 17,85 % supplémentaires via la holding.

● Une privatisation de Renault reste envisagée, sous réserve de l'état du marché, à l'horizon du deuxième semestre de 1994 ou du premier semestre de 1995. La privatisation devrait s'opérer par la vente sur le marché des 46,3 % du capital de Renault que l'Etat détient directement. La commission de privatisation fixera les conditions de cession et le choix du ou des acquéreurs.

2. PSA : nouvelles suppressions d'emplois

Le bénéfice du groupe PSA a atteint 3,4 milliards de francs en 1992, avec deux millions d'unités vendues dans le monde et un chiffre d'affaires de 155,4 milliards de francs, il est vrai, en baisse de 3,3 % par rapport à 1991.

L'accent est mis, en 1993, sur la maîtrise des coûts et la recherche de la qualité.

Les effectifs du groupe atteignent 150.800 personnes à la fin de 1992.

La totale dépendance des fluctuations du marché en Europe occidentale explique la fragilité du groupe qui a accusé une perte nette de 1,12 milliard de francs au premier semestre de 1993.

• Peugeot

L'annonce, en septembre 1993, d'un nouveau plan social permettant une suppression de 2.500 emplois témoigne des difficultés créées par des résultats commerciaux médiocres (- 6,1 % en 1992).

Le lancement de la 306 Peugeot (février 1993) -montée à Poissy-presque au même moment que celui de la Xantia Citroën (mars 1993) a été considéré comme une erreur commerciale. Le restylage de la 405 au même moment, aussi.

• Citroën

1993 aura été l'année de lancement de la Xantia. Or, depuis novembre 1992, Citroën ne représente plus que 10 % du marché français et ses ventes ont fléchi de 2,8 % en 1992.

Selon certains analystes une des difficultés rencontrées par le groupe PSA tient à la rivalité entre les deux marques qui le composent et qui gagneraient à exister davantage par elles-mêmes.

L'idée de spécialiser Citroën sur certains segments (haut et bas de gamme) semble récurrente au sein du groupe.

D. LES PERSPECTIVES CONTRASTÉES DES ÉQUIPEMENTIERS

1. Les ambitions de l'«automotique»

Selon certains prévisionnistes, en l'an 2000 l'électronique embarquée représentera 20 % du prix d'un véhicule. Un récent rapport de la société internationale de conseil BIS avance que la demande en composants électroniques pour les applications dans l'automobile pourrait bénéficier d'un taux de croissance mondial de 12 % et de 14 % en Europe.

Citons l'injection électronique, le freinage ABS, les «air-bags» ; la climatisation ; le réglage automatique et mémorisé des sièges et rétroviseurs : autant d'équipements que le consommateur jugera bientôt indispensables.

Mais de nouveaux concepts sont à l'étude : navigation guidée permettant de prévenir accrochages et embouteillages ; anti-patinage permettant de limiter le couple moteur en cas de perte d'adhérence des roues ; «limp-home» permettant, en cas de panne d'un circuit électronique, de compenser celle-ci par un circuit de secours.

Le dernier obstacle à l'automotique tient à la fragilité et à l'encombrement de la «connectique». Le «multiplexage» -qui consiste à réunir les informations nécessaires à la marche du véhicule sur un boîtier de micro-ordinateur unique- devrait permettre de le lever.

2. Les difficultés de l'industrie du pneumatique

Entre décembre 1980 et décembre 1992, les effectifs de Michelin ont fondu de 22.761 personnes, pour arriver à 30.192.

Un sixième plan social a été annoncé en mai 1993 qui se traduira par la suppression de 2.950 emplois d'ici à la fin de 1994.

La récession s'est, en effet, aggravée dans les premiers mois de 1993.

La mise en oeuvre de l'usine «multiphase» très automatisée de la SMTG dans le quartier de Gavranches et la fabrication d'un pneu dit «vert» dans la mesure où sa basse résistance au roulement permet de diminuer en moyenne de 5 %

la consommation en carburant des véhicules constituent les plus récentes innovations du groupe.

L'apparition, en 1993, des pneus «Pilot» à haute performance de type V (pour les véhicules roulant de 210 à 240 km/h) et 2 (à plus de 240 Km/h) devrait également permettre à Michelin d'élargir sa gamme.

II. SIDÉRURGIE - MÉTALLURGIE - MACHINE OUTIL

A. LA SIDÉRURGIE

Les principaux chiffres
(en millions de tonnes)

	1991	1992
Production : acier brut	18,4	18
produits finis laminés	16,7	16
Livraisons de produits sidérurgiques	17,5	16,4
dont produits finis sidérurgiques	16,6	15,5
Activité sidérurgique	54,3	50,5
Commerce extérieur : exportations	29,5	28,1
importations	24,3	23
Consommation française de produits finis sidérurgiques	15,1	14,4

● **L'année 1992 n'a pas été favorable**

En France, la production d'acier brut s'est contractée de 2,5 % et la consommation de produits sidérurgiques de 4 %. Les tonnages livrés par les usines françaises ont reculé, les livraisons intérieures fléchissant de 7 % et les exportations de 2 %. Mais ces chiffres annualisés ne reflètent pas la chute brutale du quatrième trimestre.

Les sociétés sidérurgiques françaises et celles de la première transformation de l'acier ont, dans ce contexte difficile, accentué leurs efforts de gestion et d'amélioration de la qualité.

La sidérurgie européenne n'échappe pas à une année 1993 très difficile, aucune reprise ne pouvant être envisagée dans les secteurs de l'automobile, du bâtiment-travaux publics ou de l'investissement industriel.

La décision prise, dès la fin de 1992, par plusieurs producteurs européens, en particulier de tôies, de réduire leur offre, a permis une certaine remontée des prix au début du second trimestre 1993.

Par ailleurs, l'initiative de la Commission des Communautés Européennes, prise en février 1993, à la demande d'Eurofer, d'accompagner un plan de réduction des capacités (- 30 millions de tonnes) s'attaque au problème structurel de l'excédent d'offre. Les moyens financiers dégagés par la CECA (6,6 milliards de francs) pour atténuer le coût social de ces restructurations ainsi que la rigueur montrée par la Commission pour faire respecter le Code des Aides sont des éléments positifs qui concourent à cet objectif. Enfin, l'arrangement trouvé avec les républiques tchèque et slovaque pour contenir leurs exportations sous forme de contingents tarifaires est un signal clair de la volonté communautaire de normaliser les relations commerciales entre l'Europe et les pays d'Europe Centrale et Orientale dans le domaine de l'acier.

Après une difficile négociation communautaire, on peut espérer un accord sur la limitation des capacités de production.

Les sociétés sidérurgiques françaises doivent donc poursuivre leurs efforts d'adaptation pour être à même de mieux

réagir en 1994 à une reprise qui n'aura rien d'automatique si les principaux facteurs d'environnement restent inchangés.

La Commission de la Communauté européenne s'est, pour sa part, engagée à débloquer une aide au reclassement des travailleurs qui perdront leur emploi (240 millions d'écus sont prévus).

La crise est, à vrai dire, multiforme. Elle naît de la concurrence des importations en provenance d'Europe orientale et d'une fermeture du marché américain.

Les taxes définitives fixées par le département américain du Commerce sur les importations de produits plats sont très lourdes, notamment pour la France. Les taxes antidumping varient, en effet, de 44,4 % à près de 80 %, soit près du double des mesures provisoires arrêtées par les Américains le 29 janvier dernier. Quant aux taxes antisubventions, elles sont fixées à 15,49 %, contre 26,47 % en janvier 93.

Il est à craindre que, face à cet alourdissement des taxes, USINOR SACHLOR ne se dégage du marché américain.

En 1992, USINOR SACHLOR a produit 21,1 millions de tonnes (- 7,6 %), l'ampleur du retrait s'expliquant par la cession de l'aciérie électrique de Lechshul (Allemagne) et la déconsolidation de celle de Georgetown Steel (USA).

A structure comparable le recul se limite à - 1,9 %, le groupe ayant bénéficié des débouchés de son aval intégré. Toutefois, ce chiffre rend mal compte du net freinage de production décidé en fin d'exercice, en particulier par Sollac (- 20 % par rapport aux mois correspondants de l'année précédente).

La part de l'acier produit sur filière électrique représente 22 %. Cette part devrait croître rapidement d'ici 1994 avec le renforcement des fours de la SAM (Neuves-Maisons et Monterouge), la fermeture d'Unimétal Normandie à Caen et la construction à Gandrange (Moselle) par Unimétal d'un four électrique de 1,3 million de tonnes en substitution de son aciérie de conversion.

D. LES CONSTRUCTIONS FERROVIAIRES

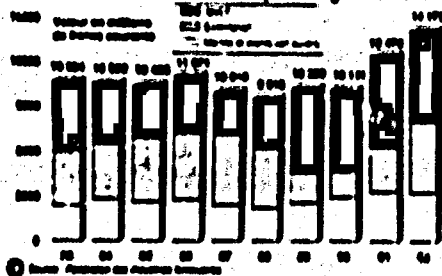
Les résultats 1992 de l'industrie ferroviaire sont revenus à un bon niveau, avec un chiffre d'affaires de 14,17 milliards de francs, en progression de 13,3 % par rapport à 1991. Mais cette croissance résulte de commandes enregistrées en 1989 et 1990.

Les industriels français ont cependant commencé à ressentir les effets de la crise dans leur plan de charges, en particulier les équipementiers de matériel roulant, très dépendants d'un marché intérieur atone.

En 1992, le marché intérieur (9,37 milliards de francs) n'est maintenu au même niveau qu'en 1991, diminuant même de 3 % en volume. Seules les commandes de la RATP ont été « regonflées » par la livraison du tramway de Bobigny. Le marché intérieur principal, celui de la SNCF a stagné à 6,1 milliards en 1992, ce qui masque une baisse de 2,6 % en volume. La vente de matériel voyageurs est en légère régression et le rythme de livraison des rames TGV se stabilise. Les facturations de matériel marchandises se maintiennent à un niveau bas.

A ce ralentissement interne s'ajoutent les problèmes spécifiques de l'exportation ferroviaire, qui a tendance à se focaliser sur de grands projets très onéreux dans leur prospection et leur suivi, soumis aux aléas politiques et financiers. Toutefois, les facturations à l'exportation ont fait un bond spectaculaire, passant de 3 milliards de francs en 1991 à 4,7 milliards en 1992 (- 56,5 % en volume) pour représenter le tiers du chiffre d'affaires de l'industrie ferroviaire. Les fabricants de matériel roulant, en particulier de matériel de traction et d'équipements intégrés, affichent la meilleure performance à l'étranger, leurs ventes passant de 2,2 milliards en 1991 à 3,9 milliards en 1992. En outre, les exportations ont été réorientées vers les pays industrialisés solvables, les deux tiers étant destinés à l'Europe et à l'Amérique du Nord.

Evolution du chiffre d'affaires par catégorie de clients



En 1993, le fléchissement de la demande intérieure ralentit la quasi-totalité des projets d'infrastructures ferroviaires (SNCF comme RATP) mise à part les commandes (9 milliards) de matériels roulants à deux niveaux enregistrées par GEC Alstom.

Quant aux contrats à l'étranger ils se heurtent parfois à des difficultés.

Ainsi, le contrat de construction du métro de Canton (Chine) - d'un montant de plus de 5 milliards de francs hors génie civil - à l'attribution duquel GEC Alsthom était candidat a été remis en cause par la fourniture par la France d'avions militaires à Taiwan.

Par ailleurs, le VAL, inauguré à la fin mai 1993 à Chicago, et qui relie les trois terminaux et le parc de stationnement de l'aéroport O'Harey paraît, au bout de ses premiers mois de mise en service, comme financièrement coûteux. Ce VAL dont les lignes couvrent 4,5 kilomètres et qui transporte 7.000 passagers par jour a reçu un bon accueil mais a connu des retards de réalisation. On peut même craindre que l'entreprise Matra-Transport qui l'a construit y laisse quelque 60 millions de dollars.

Il en va de même pour le VAL de Taïpeh (Taïwan), également pour un montant de 60 millions de dollars.

Quant au métro de Santiago du Chili, il est suspendu.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan accueille, en revanche, avec espoir l'annonce, en août 1993, de la sélection de GEC-Alsthom pour la négociation finale du train à grande vitesse qui reliera, en Corée du Sud, Séoul et Pusan à partir de 1999. Le contrat est évalué à quelque 1,4 milliards de francs.

Votre Commission émet le vœu que ce secteur des industries ferroviaires, où l'innovation porte principalement sur la modélisation aérodynamique, la recherche des gains de poids et le guidage, puisse se positionner durablement dans la concurrence internationale.

C. LES CONSTRUCTIONS NAVALES

La France ne s'est située qu'au 18^e rang mondial des constructeurs navals en 1992 avec 16 milliards de tjb.

Les 20 premiers pays producteurs en 1992

Rang	Pays	Millions tbj
1	Japon	7.582.000
2	Corée du Sud	4.767.000
3	Allemagne	904.000
4	Taiwan	699.000
5	Danemark	600.000
6	Espagne	479.000
7	Italie	392.000
8	Croatie	384.000
9	Chine (1)	361.000
10	Pologne	341.000
11	Brésil	286.000
12	Roumanie	210.000
13	Finlande	196.000
14	Pays-Bas	174.000
15	Norvège	169.000
16	Royaume-Uni	152.000
17	Ukraine (1)	129.000
18	France	116.000
19	Belgique	108.000
20	Portugal	93.000

(1) Données incomplètes

Confrontés à la concurrence japonaise et coréenne, voire chinoise ou russe, les chantiers européens sont contraints à réduire leurs capacités alors que les quantités mondiales de marchandises transportées par mer changent peu. Certes, la flotte mondiale a besoin, en grande partie, d'être renouvelée mais les moyens financiers des armateurs sont limités. 91 % des commandes sont, en outre, à livrer avant la fin de 1994.

Le dossier des chantiers de La Ciotat traîne en longueur.

L'avenir de l'atelier de production-avenir de La Ciotat (APAC), créé l'an dernier pour permettre à une centaine de salariés de

la Normed de se former aux nouvelles techniques semble compromis, faute de travail. Le Gouvernement devait lui retirer son soutien financier à compter de juin 1993. Un plan social devait être mis en place pour les 162 salariés.

L'armateur américano-suédois Lexmar, sur les rangs depuis 1989, n'a pas les moyens d'assumer seul son plan de relance.

A Marseille, l'entreprise Sud-Marine, spécialisée dans la construction des plates formes de forage pétrolier «offshore» a mis, au début de l'été, le groupe Elf-Aquitaine en demeure de lui passer commande en le menaçant d'un dépôt de bilan.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan ne peut s'empêcher de regretter qu'une entreprise puisse être conduite à se placer dans de telles conditions de mono-dépendance par rapport à un groupe industriel client.

A la Seyne (Var), depuis la fermeture des chantiers, fin 1989, l'aménagement du site, soit 32 hectares, connaît des vicissitudes. Le projet de «technopôle de la mer» développé par une société d'économie mixte, la SAEM Marepolis, et une société anglaise la World Sea Center Ltd, qui prévoit la concession à cette société de tous les terrains, reste à l'étude mais a pris du retard.

En Bretagne, alors que les marchés militaires offrent des opportunités, les chantiers civils ont des perspectives limitées. La concurrence des britanniques, favorisée par la parité franc/livre sterling, encourage les armateurs à aller réparer en Ecosse aux dépens de la Bretagne.

Des dépôts de bilan, liés à la crise de la pêche, ont été enregistrés en Bretagne Sud.

Les exceptions, comme St Malo Naval qui démarre la construction d'un ferry jusqu'en 1995 pour un coût de 73,5 millions de francs, sont rares.

D. LES INDUSTRIES MÉCANIQUES

● 1992 : un recul préoccupant

Le secteur de la mécanique connaît des difficultés particulières. Le ralentissement amorcé en 1990 s'est prolongé au long de 1991 (- 5,5 %). En 1992, la production a subi un fléchissement de l'ordre de 3 % en volume, malgré un bon dynamisme sur les

marchés étrangers où les entreprises ont écoulé 45 % de leur production.

Parmi les trois grands secteurs de la mécanique, les biens d'équipement (matériel de manutention, machines-outils, machines agricoles) ont le plus souffert. Leur chiffre d'affaires a chuté de 5 % en volume, tandis que la transformation des métaux a régressé de 2 % et la mécanique de précision de 1 %.

Conséquence de la crise : la mécanique a perdu vingt mille emplois l'an dernier, et ses effectifs totalisent maintenant cinq cent vingt mille personnes. Ces pertes d'emplois peuvent paraître modestes comparées aux restructurations massives qui ont été annoncées, ces derniers temps, dans l'informatique ou la métallurgie. Mais l'industrie de la mécanique est constituée, pour l'essentiel, d'un vaste tissu de PME à travers toute la France dont un certain nombre ont dû tout simplement mettre la clé sous la porte, dans la plus grande discrétion...

En 1992, comme en 1991, les équipements pour l'agriculture et le bâtiment ont été les plus touchés par le marasme. Le nombre de tracteurs vendus en France a ainsi baissé de 19,8 % l'an dernier et de 20,9 % l'année précédente, selon Renault Agriculture. Autre exemple : le marché des grues de construction s'est effondré de 65 % au cours de la seule année 1992.

Par ailleurs, les entreprises travaillant pour l'armement et l'aéronautique ont subi la réduction des programmes militaires et le contrecoup des quelques centaines d'annulations de commandes d'avions de transport civil.

Quant à la machine-outil, elle a été doublement touchée. Son chiffre d'affaires a chuté de 12 % en 1992, à 15,8 milliards de francs, et ses prises de commandes de 32 %.

Le secteur de la précision a connu un recul de 10 %.

Mais les performances à l'exportation atténuent l'insuffisance du marché intérieur. Il est remarquable que, dans cette conjoncture internationale généralement difficile, les exportateurs français aient enregistré des résultats en progression. En résumé, les industries mécaniques françaises ont, en 1992, compensé partiellement, grâce à des gains de parts de marchés à l'exportation, une diminution exceptionnellement forte de la demande intérieure pour la seconde année consécutive.

● 1993

Inaugurée par le rachat de la presque totalité du groupe BRISARD, spécialisé dans la machine-outil, mais, à l'inverse, par le redressement de CAZENEUVE, l'année 1993 ne peut être considérée pour ce secteur comme une bonne année même si la sous-traitance permet d'absorber les difficultés moins mal que la concurrence allemande ou japonaise.

Les données du premier trimestre 1993 sont particulièrement préoccupantes. Elles montrent un nouvel effondrement de la facturation (- 18,20 %) et une persistance de la baisse des commandes, déjà particulièrement importante en 1992 (- 26 %). Une nouvelle progression des commandes sur l'exportation (+ 60 %) n'empêche pas une nouvelle réduction des carnets de commandes.

La situation des entreprises commercialisant des machines « catalogues » suscite l'inquiétude. Le marché, majoritairement constitué de petites entreprises, est toujours très difficile. A titre de comparaison, on peut relever que l'indice mis en place par les importateurs est au plus bas (44 au 1er trimestre, base 100 en 1988). Le niveau des stocks, très important conduit à une véritable guerre des prix, les remises pouvant atteindre 30 % et plus.

La Machine-outil

En millions de francs	1992	1992/1991	1er trimestre 1993	1er trimestre 1993/1992
Production	5.031	- 12,7 %	951,7	- 18,2 %
Marché	8.823	- 18,7 %	2.094	*
Importations	6.390	- 15,8 %	*	*
Exportations	2.598	+ 4,1 %	*	*
Balance commerciale	- 3.792	- 25,5 %	*	*
Effectifs	8.295	- 12,0 %	7.160	- 18,6 %

E. LA MÉTALLURGIE

Avec 397 millions de pertes consolidées au premier semestre de 1993, -contre 762 millions de bénéfice à la même période de 1992- le groupe PECHINEY est frappé par les baisses des cours de l'aluminium dues aux exportations massives et aux «ventes sauvages» des Etats de l'ancienne URSS.

De nouvelles pertes sont attendues au second semestre malgré l'amélioration des résultats de la filiale du groupe spécialisée dans l'emballage, Pechiney international.

Actuellement, selon les experts, l'offre mondiale excède la demande de plus d'un million et demi de tonnes.

C'est dire que Pechiney, qui a déjà réduit ses capacités de 100.000 tonnes en 1992, s'oriente vers un nouveau pas en ce sens pour rechercher l'assainissement du marché.

III. L'INDUSTRIE CHIMIQUE ET PHARMACEUTIQUE : LES RISQUES ABSOLUS DE LA CONCURRENCE INTERNATIONALE

A. LES DERNIERS RÉSULTATS CONNUS : 1992

Le taux de croissance de l'industrie chimique s'était légèrement amélioré en 1992 avec une croissance en volume de 5,5 %.

L'activité de la chimie a, en effet, crû à un rythme soutenu au cours des huit premiers mois de 1992. Ensuite la production a diminué de façon régulière en conséquence du recul de la demande dans la majorité des secteurs industriels clients qui avait commencé à se manifester dès le milieu de l'année.

Mais l'évolution de la chimie française est restée très différenciée selon les secteurs.

Par domaines d'activité, d'une année à l'autre on constate les variations suivantes en volume :

Chimie minérale	- 0,6 %
Chimie organique	+ 6,4 %
Parachimie	+ 4,8 %
Pharmacie	+ 8,1 %
Total pondéré	+ 5,5 %

La pharmacie, quant à elle, avait retrouvé un fort taux de croissance (+ 8,1 %) en 1992.

Cependant si l'accroissement en volume, pour l'ensemble des branches constituant l'industrie chimique française, pouvait être considéré comme satisfaisant, en revanche, le chiffre d'affaires correspondant pour 1992, estimé à 363 milliards de francs, soit une augmentation en monnaie courante de l'ordre de 0,1 % seulement sur celui effectivement constaté l'année précédente, a confirmé la dégradation des prix en termes constants déjà amorcée en 1991.

Alors que la demande intérieure de produits chimiques n'a que faiblement progressé en 1992, les achats étrangers ont constitué un moteur essentiel de la croissance de la chimie française.

L'exercice 1992 a, en effet, été caractérisé par une légère progression du solde bénéficiaire du commerce extérieur de la chimie française, confirmant le renversement du processus de dégradation amorcé l'année dernière.

Les exportations ont, en effet, progressé de 2,4 % par rapport à 1991 pour atteindre 156 milliards de francs alors que les importations n'ont augmenté que de 2,3 % à 131 milliards de francs.

L'excédent commercial de la chimie est ainsi passé de 24 à 25 milliards de francs.

Toutefois, la dégradation de la situation économique chez certains de nos partenaires européens a provoqué une réduction sensible de leurs importations entraînant une baisse dans la balance des échanges avec les autres pays de la Communauté qui, tout en restant positive, a régressé de 2 milliards de francs en 1991 à 1,4 milliard en 1992.

Globalement, les principaux postes déficitaires de notre commerce extérieur de produits chimiques en 1992 ont été :

les engrais	- 3.163 MF
les produits photographiques	- 1.698 MF
les produits minéraux	- 864 MF
les peintures	- 782 MF
les produits phytosanitaires	- 665 MF
les matières colorantes	- 504 MF

tandis que les principaux excédents sont apparus dans les domaines suivants :

la parfumerie	+ 19.467 MF
les produits pharmaceutiques	+ 9.349 MF
les caoutchoucs synthétiques	+ 1.072 MF
les produits organiques	+ 206 MF

les matières plastiques

+ 153 MF

Le niveau des effectifs employés était estimé à 260.000 personnes à la fin de l'exercice 1992 (263.600 fin 1991).

Cette diminution des effectifs s'explique par la poursuite des restructurations, particulièrement dans la chimie de base, mais surtout par un ralentissement de l'activité dans la plupart des secteurs, notamment au cours du dernier trimestre de l'année.

Les dépenses d'investissement productif ont marqué un recul sensible en France en 1992 (- 11 %) comme dans l'ensemble de l'Europe de l'Ouest (- 9 %).

Les capacités souvent excédentaires face à une demande qui ne montrait aucun signe de raffermissement ont conduit les entreprises à différer ou à annuler les projets les moins justifiés par l'évolution des marchés.

Les dépenses d'investissement auront cependant atteint 20,6 milliards de francs, soit 6 % du chiffre d'affaires, mais en recul de 20 %, en termes réels, sur leur maximum de 1990.

B. LES PERSPECTIVES 1993-1994

Au premier semestre de 1993, aussi bien les analyses de conjoncture en France et à l'étranger que la publication des résultats semestriels de la plupart des grands groupes internationaux qui, à nouveau, affichent des réductions de leurs bénéfices avant impôt d'autant plus importantes qu'ils sont fortement engagés dans la chimie de base, confirment qu'aucun retournement de tendance ne peut être attendu à court terme.

Les stratégies mises en oeuvre par ces groupes, axées sur la réduction des coûts fixes, le recentrage sur les principaux métiers, les alliances visant à mieux maîtriser les marchés internationaux et à partager l'effort de recherche, ne paraissent pas dénoter l'anticipation d'une reprise rapide.

Les exigences de la rentabilité qui ont déjà conduit les entreprises du secteur de la chimie à réduire leurs frais fixes, à restructurer leurs activités vont donc les conduire à poursuivre dans cette voie alors que la crise de la consommation s'accompagne de la mise en service d'unités nouvelles un peu partout dans le monde.

Il convient également de noter, que s'agissant d'activités très ouvertes sur l'extérieur, l'évolution des parités monétaires est un paramètre influant sur la compétitivité relative et un facteur d'incertitude pour l'avenir.

IV. LE TEXTILE-HABILLEMENT

• Les résultats de 1993

Avec 322.000 personnes employées, le textile a perdu, en France, plus de 100.000 emplois depuis 1984 et a enregistré une baisse quasi-continue de la production (- 3 % en 1992).

La concentration des entreprises est forte puisque les trois premières entreprises françaises (Chargeurs, DMC et Prouvost) représentent 27,5 % des effectifs et du chiffre d'affaires. Le poids des petites et moyennes entreprises a, toutefois, tendu à s'accroître depuis 1980 au rythme d'1 % l'an mais au prix de réductions d'effectifs.

Les conditions économiques observées depuis plusieurs années ont montré que la France devait faire face à une concurrence extérieure de plus en plus accentuée et notamment vis-à-vis de ses fournisseurs asiatiques. A titre d'exemple, la balance commerciale de l'habillement a affiché un déficit de 9 milliards de francs en 1992.

Dans une conjoncture dans l'ensemble défavorable, les industries de biens de consommation et, notamment, celles du textile et de l'habillement sont tout particulièrement marquées par des transferts de consommation vers des articles à bas prix des pays d'Extrême-Orient. Ceux-ci bénéficient par ailleurs d'un avantage net pour les phases de production qui intègrent une main d'oeuvre importante.

Au moment où les négociations du GATT ont dû être suspendues dans le secteur textile, faute d'accord du conseil des ministres de la CEE, la Communauté a été contrainte, dans un marché en croissance faible de donner un mandat à la Commission pour renouveler les accords bilatéraux multifibres qui venaient à échéance à la fin de 1992. La proposition de mandat qu'a déposée la Commission était la suivante : proroger l'accord multifibres (reconduit pour dix-sept mois le 31 juillet 1991) pour une période additionnelle indéterminée ; renouveler les accords bilatéraux pour une même période ; offrir des relèvements significatifs de quotas à

hauteur de la moitié de leur taux de croissance annuel ; exclusion de ces flexibilités les cinq pays dominants (Chine, Hong-Kong, Corée du Sud, Macao et Taiwan). En raison de la situation dans laquelle se trouve ce secteur, la France a été conduite à demander à la Commission le gel pur et simple des quotas, compte tenu de la situation dramatique de l'industrie textile européenne.

Si les propositions de la France qui ont reçu le soutien de certains partenaires de la CEE n'ont pu être totalement admises, elles ont mis l'accent sur la gravité et l'enjeu de la concurrence déloyale de certains ressortissants des pays asiatiques notamment. Si la France a pu accepter le principe de l'intégration du secteur textile au GATT, avec une transition par étapes, elle maintient sa position sur le texte proposé en décembre 1991 -c'est-à-dire le lien essentiel entre les concessions de la CEE et l'équilibre des droits et obligations des pays exportateurs et importateurs. Rappelons qu'un règlement communautaire 3842-86 du 1er décembre 1986 a fixé des mesures en vue d'interdire la mise en libre pratique des marchandises de contrefaçon. Mais ce règlement doit être appliqué uniformément par tous les États membres.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan ne peut qu'apporter son soutien aux actions menées par le Gouvernement en faveur du secteur du textile-habillement :

- amélioration des statistiques douanières communautaires ;
- réactivation des projets communautaires de «made in Europe» ;
- obligation de marquage communautaire en provenance de pays tiers ;
- meilleure protection des dessins et modèles par une simplification de la procédure de dépôt ;
- application communautaire des clauses anti-dumping ;
- enquête sur les principaux lieux européens d'importation ;
- maintien en faveur des seuls industriels, à l'exclusion du négoce, des avantages douaniers accordés aux travaux annexes (trafic de perfectionnement passif).
- intensification de la lutte contre la contrefaçon et les fraudes d'origine en transformant la contrefaçon en délit douanier ;
- accroissement de la flexibilité du travail ;

- lutte contre le travail clandestin par la procédure de la déclaration simultanée de l'embauche.

● Perspectives pour 1994

L'avenir du textile-habillement dépend largement de l'évolution de la consommation intérieure et de l'issue des négociations du GATT.

Or, dans le contexte actuel, la consommation ne peut constituer un élément moteur.

A moyen terme, la consommation d'articles textiles ne peut s'accroître que dans le cadre d'une progression significative du pouvoir d'achat des ménages, sachant que la tendance à long terme est une diminution en pourcentage de cette consommation dans le budget des ménages. Or, une telle progression du pouvoir d'achat ne peut être espérée avant une reprise de l'activité mondiale qui se fait attendre. Il n'en demeure pas moins que, même dans un marché en retrait, des disparités dans l'évolution de la consommation de certains produits peuvent faire naître des opportunités ou de nouvelles «niches».

Toutefois, les meilleures opportunités sont à prendre à l'exportation, notamment vers les pays dont les devises se sont appréciées par rapport au franc, comme les Etats-Unis d'Amérique ou le Japon, et dans une moindre mesure l'Allemagne qui est notre principal partenaire commercial.

Nos industriels pourraient aussi porter leurs efforts vers le Royaume-Uni, seul grand pays de la CEE dont l'activité est soutenue.

Ces opportunités justifient toutefois, dans de nombreux cas, une capacité d'internationalisation des entreprises qui fait trop souvent défaut, par manque d'audace, de savoir-faire et de moyens.

V. L'ÉLECTRONIQUE

En France, l'activité du secteur de l'électronique a régressé de 3,2 % en 1992 (187 milliards de francs) après un recul de 2 % en 1991 (194 milliards de francs). Cette tendance s'est poursuivie en 1993.

Hors électronique professionnelle, le déficit commercial français en 1992 s'établit à 30,3 milliards de francs (en amélioration par rapport à 1991 : 33,4 milliards de francs). Les principaux postes de ce déficit sont l'électronique grand public (11,1 milliards de francs), l'informatique (16,2 milliards de francs) et les composants passifs (4,6 milliards de francs).

Pour 1993, les perspectives restent médiocres en électronique grand public où la baisse des prix des produits de 10 à 15 % l'emporte sur la légère augmentation de la production en volume.

L'électronique professionnelle est caractérisée par une diminution du chiffre d'affaires et des prises de commandes. L'électronique de défense qui représente une part encore importante des activités de la profession continue à reculer, en raison de la baisse quasi-générale des budgets militaires.

Conséquence du prolongement de cette crise, la réduction des effectifs poursuit sensiblement (- 6 %) en particulier dans le secteur informatique (- 12,5 %). Après un gain net en 1990 de 6.000 personnes (+ 7.000 dans les services ; - 1.000 dans les autres secteurs), une perte de 6.000 personnes en 1991, l'année 1992 enregistre une baisse de plus de 13.000 personnes.

Dans cette conjoncture, l'intensification des programmes de recherche coopératifs en Europe, les efforts de développement de l'espace communautaire devraient permettre à l'Europe d'arrêter la dégradation constatée, et à la France dont la compétitivité en Europe s'améliore, de redresser progressivement la situation.

Par ailleurs, l'effort national en faveur du tissu des petites et moyennes entreprises doit être accru afin de permettre aux meilleures d'entre elles de se faire une place sur le plan international. Le soutien actuel de l'effort de recherche-développement de ces entreprises, de leur automatisation et de l'intégration de leur informatique, de l'amélioration de leurs produits avec l'introduction de fonctions électroniques notamment au moyen de procédures de

diffusion des technologies est un élément important des moyens mis en oeuvre.

● Bull : un choix à opérer

En cinq ans, Bull a chuté du septième au treizième rang mondial et a vu ses emplois passer de 45.567 en 1988 à un peu plus de 35.000 fin 1992. L'entreprise ne représente que 2,9 % du marché mondial et 7 % du marché européen des grands systèmes. Elle ne tient que 4,3 % de la micro-informatique mondiale et 3 % du même segment en Europe.

Par ailleurs, le rachat, à la fin de 1989, du constructeur américain de micro ordinateurs Zenith, pour la somme de 511,4 millions de dollars, n'a pas été une excellente opération.

Certes, Bull a réduit ses pertes opérationnelles en 1991-1992 mais en pertes globales s'établissant à 4,7 milliards de francs pour 1992. Or, pour le seul premier semestre de 1993, les pertes avoisinaient 2 milliards de francs.

Malgré le versement par l'Etat, entre 1982 et 1992, de 11,5 milliards de francs de dotations en capital, la dette de Bull excède les 10 milliards de francs.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour 1992 s'est élevé à 30,2 milliards de francs à comparer avec 33,5 milliards de francs pour 1991, soit une baisse de 9,8 % dont environ un tiers était imputable aux fluctuations des parités monétaires. Cette décroissance du revenu s'explique aussi par une conjoncture économique déprimée, par la poursuite de la crise due à la mutation structurelle du marché et par la pression continue sur les marges, conséquence d'une guerre de prix particulièrement agressive dans le domaine de la micro-informatique.

Il est peu probable que l'exercice 1993 qui a donné lieu à une avance de 2,5 milliards de francs de l'Etat en février, se déroule mieux pour Bull même si le groupe semble chercher à réaliser des profits sur le secteur des services où il réalise un quart de son activité. Il a ainsi beaucoup investi autour du produit Unix.

Pour votre Commission des Affaires économiques et du Plan, la question semble, désormais, pour Bull, de déterminer quel est son savoir-faire central, c'est à dire d'opérer un choix stratégique entre micro ordinateurs et gros ordinateurs.

Il y a là un choix industriel à opérer.

La clarté de ce choix devrait, pour votre Commission des Affaires économiques et du Plan, ressortir le soutien de quelque 7 milliards de francs que l'Etat a décidé, à la mi octobre 1993, d'accorder encore à ce groupe.

● Thomson

Thomson-CSF, entre prise pilote en électronique de défense, emploie 44.500 personnes dont 85 % en France. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 35,2 milliards de francs en 1991 (77 % dans la défense et 23 % dans le civil).

Thomson-CSF est confronté depuis plusieurs années à une conjoncture difficile : réduction des marchés à l'exportation (pays du Moyen-Orient notamment), concurrence accrue sur ces marchés, évolutions des budgets de la défense, coûts élevés de recherche et développement.

Thomson-CSF a donc été conduit à déposer un premier projet de plan de licenciements pour la période juin 1991-juin 1992, suivi d'un deuxième pour la période juin 1992-juin 1993. Les trois raisons principales de ces réductions d'effectifs sont la baisse des plans de charge des unités, la concentration des moyens de Thomson-CSF sur ces points forts en électronique professionnelle et la rationalisation des surfaces et implantations.

Sur l'ensemble des effectifs de Thomson-CSF France, hors filiales, la baisse envisagée pour 1992 était de 1.693 personnes, pour 1993, de 730 personnes et, pour 1994, de 269 personnes. Ces projets de suppression de postes ont été l'objet de négociations avec les représentants du personnel et comprennent des départs volontaires, des reclassements, des «essaimages» ou des reconversions.

Après la cession, à la fin de 1992, de 64 % des parts de Thomson Electroménager (TEM) à Elfi, la firme Thomson accélère sa diversification dans les services informatiques. Il ambitionne, semble-t-il, de devenir pilote sur le segment des «facilities management», c'est-à-dire la sous-traitance des systèmes d'information des entreprises. Thomson dispose déjà d'un puissant pôle dans les services, regroupés dans sa branche systèmes d'information. Cette branche totalise une activité de 3,8 milliards de francs pour 5.800 salariés. Son chiffre d'affaires externe, 2,4 milliards, est surtout réalisé par ses deux principales filiales, Syseca et Thomainfor-Spectral. C'est cette dernière, spécialisée jusqu'ici dans la tierce maintenance (1,3 milliard), qui prendra en charge les activités de facilities management.

VI. L'INDUSTRIE DU BOIS ET DU MEUBLE

A. LE BOIS

La «filière bois» est dans une situation vivement préoccupante.

Rappelons que les industries du bois -hors sciage- emploient plus de 45.000 salariés et ont réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 27 milliards de francs (IT) se répartissent ainsi :

7,9 pour les menuiseries et les charpentes industrielles ;

2,5 pour les parquets, moulures et baguettes ;

8,2 pour les panneaux ;

6,3 pour les emballages ;

0,5 pour les bâtiments préfabriqués ;

1,6 pour les objets divers.

Le secteur compte 769 entreprises de plus de 20 salariés ; il est très faiblement concentré avec :

- 103 entreprises de plus de 100 salariés ;

- 3 groupes :

. ISOROY (panneaux) (CA de 2 milliards de francs), (intégré dorénavant au leader allemand GLUNZ) ;

. KOL (panneaux) (CA de 1,3 milliard de francs), société du groupe Saint-Gobain

. LAPEYRE (menuiserie industrielle) du groupe POJLET (CA 1992 de 4,15 milliards de francs).

Ces entreprises ont une dimension de niveau européen, tout en n'ayant aucun site de production à l'étranger.

Le secteur de la construction constitue le marché principal des entreprises du bois. Il a cependant continué de régresser en 1992. Pour les sept premiers mois de 1993, la chute serait de 9,8 %. Par ailleurs, l'autre grand marché du bois, le secteur du meuble, a subi, lui aussi, une forte baisse.

A la fin de l'année 1992, et au début de l'année 1993, c'est le secteur des scieries, secteur amont des industries du bois et lié à la forêt, qui aura fortement souffert de la conjoncture générale et notamment des effets de la dévaluation des monnaies des pays nordiques. La profession a été ainsi conduite à demander une « clause de sauvegarde » face aux importations et des mesures de soutien. Des mesures de surveillance des quantités et des prix des importations

portant sur les sciages résineux nordiques (Suède et Finlande) ont été décidées par la Commission de la Communauté européenne.

Le dispositif de soutien à l'activité mis en place par le Gouvernement notamment à l'intention des petites et moyennes industries ainsi que les mesures prises pour relancer l'activité du bâtiment bénéficieront du fait de leur structure industrielle aux industries du bois dans leur ensemble.

Selon certains experts, chaque semaine une scierie dépose son bilan et 50 000 emplois directs sont menacés. Les pertes du secteur pourraient atteindre 2 milliards de francs en 1993.

Plusieurs facteurs se sont conjugués pour précipiter ce secteur dans la crise. D'abord la chute des prix, évaluée entre 10-15 % pour les industries de sciage et 20 % pour les produits papétiers.

Un exemple : le mètre cube de charpente de sapin provenant de Finlande ou de Suède coûtait en moyenne 1.150 francs en juin 1992. Aujourd'hui, il est tombé à moins de 750 francs. De même en septembre, l'Arabie Saoudite a lancé un appel d'offre sur des plots de sciage en hêtre. Les français ont proposé 550 dollars le mètre cube, les Roumains 400 dollars.

Il y a ensuite la crise économique mondiale et les taux d'intérêts élevés. A cela s'ajoute un phénomène plus européen : les surcapacités dues notamment aux 110 millions de mètres cubes de «chablis», c'est-à-dire aux branches abattues par le vent.

La filière bois a également souffert des dévaluations monétaires européennes et du ralentissement de la construction plus prononcé en France qu'ailleurs. Les productions d'Amérique du Nord nous concurrencent aussi.

Par ailleurs, les entreprises du secteur souffrent d'un manque de fonds propres. Les plus modernes sont lourdement endettées et les banques deviennent de plus en plus réticentes à les soutenir.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan est donc conduite à soutenir toute mesure qui irait dans les directions suivantes : déblocage de fonds pour renflouer la trésorerie des scieries ; mise à l'étude d'un allègement de la taxe sur les produits forestiers ; mise à l'étude de clauses de sauvegarde.

B. LE MEUBLE

L'industrie française de l'ameublement traverse une période difficile qui rappelle, en bien des points, la crise de la première moitié de la décennie 80. 1993 sera la troisième année de recul net de la production française du fait d'un marché intérieur en phase de contraction. En deux ans, le marché de l'ameublement aura reculé de quelque 17 % en volume.

La réduction de la demande intérieure est le reflet de la situation économique générale, accentuée par la nouvelle législation sur le crédit.

Face à cette baisse de la demande intérieure, les industriels de l'ameublement ont amélioré leur performance à l'exportation. Entre 1991 et 1992, les exports ont augmenté de 17 % en valeur en francs courants. Ces efforts ont été particulièrement sensibles dans les secteurs du meuble meublant et de la literie.

Actuellement l'industrie de l'ameublement compte moins d'un millier d'entreprises de plus de 20 salariés, dont 750 travaillent essentiellement le meuble en bois ou dérivés du bois, plus de 160 le meuble fonctionnel multi-matériaux avec une part importante de travail du métal, et quelques dizaines le mobilier en plastique. Le chiffre d'affaires global est de 40 milliards de francs et l'effectif employé supérieur à 70.000 salariés.

Le secteur reste très morcelé, malgré l'amorce de mouvements de concentration marqué par l'apparition de groupes industriels de taille conséquente (Strafor, Parisot, Cauval-Dumeste, IFI, Séribo). 83 % des entreprises de plus de 20 salariés ont moins de 100 salariés, 2 % ont plus de 500 salariés (réalisant 20 % du chiffre d'affaires avec 18 % des effectifs).

Il faut, en outre, souligner la dépendance forte dans laquelle se trouve une grande majorité de fabricants par rapport à une distribution qui reste néanmoins moyennement concentrée.

Malgré quelques «frémissements» ressentis au premier semestre de 1993, il paraît peu probable que les consommateurs retrouvent rapidement le chemin des magasins de meuble, d'autant que les conditions rendant plus difficile l'accès au crédit à la consommation perdurent. En outre, l'importance du chômage ne peut laisser espérer une reprise forte, les meubles n'étant pas des biens de consommation de première nécessité avec un fort taux de renouvellement.

L'évolution qualitative constatée dans d'autres secteurs de la consommation des ménages touche également les achats de meuble. Priorité est donnée aux produits de série économique au détriment du milieu de gamme. Plus marginalement, le secteur du très haut de gamme, que se partagent quelques industriels et de nombreux artisans ébénistes, souffre pour la première fois de la même désaffection qu'ont pu constater les entreprises des industries du luxe. Il est encore trop tôt pour discerner ici l'émergence de comportements structurellement différents. Toutefois, il interroge les industriels quant à leur capacité à s'adapter à une donne nouvelle dans laquelle le rapport qualité-prix, ce dernier étant aussi bas que possible, devient primordial. Ceci implique aussi sans doute une évolution de la politique de l'offre produit, tant de la part des fabricants que de la distribution.

Dans le domaine du mobilier de bureau et de collectivité, un redressement sensible peut être envisagé en 1994, l'année s'annonçant -ainsi qu'il a été indiqué à votre Rapporteur- comme «difficile».

VII. LES INDUSTRIES «VERTES» : UN SECTEUR PORTEUR D'ESPOIR

A l'horizon 1995, les industriels de l'environnement estiment que le marché est prometteur.

● L'eau

Alors qu'une station d'épuration coûte de 250 millions de francs en zone rurale à 1,5 milliard de francs en zone urbaine, on peut estimer à 49 % la croissance prévisible des dépenses supplémentaires affectées à l'environnement -essentiellement l'assainissement- d'ici à l'An 2000.

● Les déchets

- Le recyclage des emballages

Des actions de soutien à des opérations innovantes en matière de régénération devaient être lancées en 1993 avec Eco-Emballages. D'ores et déjà, Valorplast s'engage à recycler 1 milliard

de bouteilles et flacons en 1996, soit 40.000 tonnes de corps creux, c'est-à-dire 5 fois plus qu'aujourd'hui.

Trois sociétés seront constituées pour les sous filières : PVC, PET et PEHD. Des unités existent déjà à Baucaire (Gard), Montereau (Seine-et-Marne), Liemais (Côte d'Or) et Neufchâteau (Vosges).

D'ici à 2002, les deux tiers des emballages devraient être «valorisés», c'est-à-dire soit recyclés soit brûlés dans des centrales énergétiques.

- Les ordures ménagères

Alors qu'un centre d'incinération revient à 250-300 millions de francs au minimum, le marché des ordures ménagères représente 10 milliards de francs l'an en France. Actuellement, 30 % des ordures ménagères sont brûlées avec récupération d'énergie. Le coût du traitement est de l'ordre de 275 francs la tonne hors collecte.

On peut, selon certains experts estimer qu'avec les nouvelles «réglementations», le marché va doubler. La Générale des Eaux et la Lyonnaise des Eaux s'en partagent l'essentiel.

● L'ingénierie

Le marché du conseil en techniques d'environnement tend également à se développer.

Attirées par ce marché, des sociétés d'ingénierie, comme le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Serete, Sofresid, Technip, commencent à prendre place. Mais à l'exception de l'eau, domaine où les bureaux d'études français ont acquis de véritables expertises, les autres secteurs de l'environnement sont souvent inexplorés. Les réglementations sont mouvantes, et la concurrence des cabinets anglo-saxons est si active que ceux-ci auraient déjà pris le contrôle de 50 % de ce marché.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan observe que l'Association française de normalisation (AFNOR) a présenté récemment une nouvelle norme à vocation internationale sur le «système de management environnemental».

Il s'agit de tenter de définir une démarche globale de respect de l'environnement dans l'entreprise, au niveau du management. C'est donc le

processus de décision «politique» des sociétés qui est concerné. Cette norme fixe les exigences d'un système complet de management de l'environnement, c'est-à-dire un processus qui va de l'élaboration à l'évaluation de la politique environnement de l'entreprise.

Réunie le mercredi 3 novembre 1993 sous la présidence de M. Henri REVOL, vice-président, la Commission des Affaires économiques et du Plan a procédé, sur le rapport de M. Francisque COLLOMB, rapporteur pour avis, à l'examen des crédits de l'industrie figurant au projet de loi de finances pour 1994.

Elle a décidé, à la majorité, de donner un avis favorable à l'adoption des crédits demandés.